

<https://www.patcatnats.fr/spip.php?article670>



Présidentielle 2017 à Savenay

- L'ouvre gueule - Coups d'gueule -



Date de mise en ligne : vendredi 12 mai 2017

Copyright © PatCatNat's - Tous droits réservés

"Le Conseil constitutionnel a proclamé ce mercredi les résultats définitifs de l'élection présidentielle.

Dans sa décision, l'institution précise que des votes ont été annulés dans plusieurs bureaux, pour différentes irrégularités. En particulier, la commune de Savenay voit ses 4 197 suffrages supprimés ! [1]

Coup de sang chaud à froid, un courrier adressé au maire a été mis en boîte à lettre de la mairie :

André Klein

Maire de Savenay

Savenay le vendredi 12 mai 2017,

Monsieur le Maire,

Je n'ai pas voulu prendre ma plume tout de suite tant je la savais bien au chaud ; j'ai attendu que la température baisse !

De sang froid, je viens vous donner mon indignation (j'ai du mal à tutoyer comme nous le faisons d'habitude lors de nos rencontres) sur ce méfait que vous avez commis en ne respectant pas la première mission citoyenne qui vous a été confiée. Comme j'envie celles et ceux qui ont été à la pêche ce second tour de l'élection présidentielle...

Je pense à toutes ces personnes que j'ai convaincues d'aller se rendre au bureau de vote, même si c'est pour voter « blanc » ou « nul », à mes enfants que nous avons éduqués, avec mon épouse, dans cet esprit, pour remplir leur devoir de citoyen !

Ce droit acquis de longues luttes que les peuples sous dictature nous envie ! Ce droit de vote acquis récemment, par ces femmes françaises dans la chair meurtrie de leur famille, pendant la dernière guerre mondiale, sous l'impulsion de Fernand Grenier, représentant du Parti Communiste Français auprès de la « France combattante » à Londres, le 21 avril 1944 qui fait promulguer, par le Gouvernement provisoire de la République française (siégeant à Alger), l'ordonnance dont l'article 17 déclare : « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

Quel appui vous me donnez maintenant pour étayer mes arguments dans Savenay ?

Je sais que vous êtes attaché aux valeurs républicaines, mais vous venez de les bafouer avec un amateurisme que votre parcours personnel [2] ne vous permet pas.

Pour en ajouter une couche sur votre amateurisme, vous osez publier vos excuses sur le [site internet de la mairie](#) en illustrant avec une urne « anglophone » ! Seriez-vous prêt à sacrifier notre culture ou n'avez vous pas d'urne sous la main pour en faire une photo ? Tout une image...



Communiqué du 11 mai 2017
- Election présidentielle de Savenay du 7 mai 2017
Mesdames, Messieurs,
Chers Savenaisiennes et Savenaisiens,
Chers électeurs et électeurs de la commune,
Je me dois de vous préciser les raisons et le contexte de la mise à l'écart du résultat de l'élection Présidentielle de Savenay.
Lors du premier tour de scrutin électoral, le contrôle d'une magistrate déléguée

Copie d'écran.

Ne connaissant pas l'anglais, je suppose que « Ballot box » veut dire « Boîte à ballot » !

De façon symbolique et de colère, vous trouverez ma carte d'électeur détruite en pièce jointe. Ne vous rassurez pas toutefois, je serais présent avec ma carte d'identité lors des prochaines élections législatives et surtout municipales.

Salutations républicaines.

Patrice Morel

Inscrit au bureau de vote n°3

Voir aussi :

– Ouest-France.fr du 11/05/2017

[1] Suite de l'extrait du journal Ouest-France.fr du 11 mai 2017 à 7h45 :

Le Conseil constitutionnel a publié ce mercredi le détail des annulations de votes au second tour de l'élection présidentielle, dimanche dernier.

Plusieurs communes de l'Ouest sont concernées.

En particulier, les personnes ayant voté à Savenay (Loire-Atlantique) voient leurs suffrages purement et simplement annulés. Le Conseil constitutionnel précise en effet que lors du passage du magistrat délégué, les sept bureaux de vote de la commune étaient tenus « par des personnes non désignées à cet effet » :

Dans les sept bureaux de vote de la commune de Savenay (Loire-Atlantique), dans lesquels 4 197 suffrages ont été exprimés, le magistrat délégué du Conseil constitutionnel a constaté, lors de son passage, qu'aucun membre du bureau de vote n'était présent. Ces bureaux étaient tenus par des personnes non désignées à cet effet. Une telle irrégularité étant de nature à entraîner des erreurs et à favoriser la fraude, il y a lieu d'annuler l'ensemble des suffrages émis dans cette commune.
[.../...]"

[2] [Site internet du Sénat](http://Site.internet.du.Senat) :

« Communiqué du 6 novembre 2008 : Gérard Larcher, Président du Sénat, complète son cabinet :

Cinq nouveaux collaborateurs intègrent le cabinet de Gérard Larcher à la présidence du Sénat, ce qui porte à ce jour son effectif à quatorze membres.

Sont nommés à compter du 1er novembre :

– Monsieur André KLEIN, conseiller technique auprès du Président pour les affaires générales.

[.../...]

André Klein, administrateur territorial hors classe, est nommé conseiller technique auprès du Président pour les affaires générales.

Diplômé de l'Institut régional d'administration de Nantes, il a effectué la plus grande partie de sa carrière en Loire-Atlantique. D'abord à la sous-préfecture de Saint-Nazaire, il a occupé les postes de chef de bureau des affaires économiques de 1977 à 1980 puis de secrétaire en chef de 1980 à 1982. Au conseil général de Loire-Atlantique, il a été directeur des investissements, de la coordination et de l'aménagement de 1983 à 1989, puis nommé directeur général adjoint, chargé du développement économique et des relations internationales. Il a ensuite été sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Vosges de 1993 à 1994. Directeur général des services départementaux de Loire-Atlantique de 1994 à 2004, il a été ensuite sous-préfet de Rambouillet de 2006 à 2007. Il a été élu maire de Savenay (Loire-Atlantique) le 16 mars 2008. »